

service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2022

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

ETRÉCHY

© SUEZ / Giulia Frigieri

Sommaire

1	 Synthèse de l'année	5
1.1	L'essentiel de l'année	6
1.1.1	Le partenaire de confiance pour les solutions circulaire dans l'eau et les déchets	6
1.1.2	Notre proposition de valeur pour nos clients	7
1.1.3	Gestion de crise	11
1.2	Les chiffres clés	13
1.3	Les indicateurs de performance	14
1.3.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007	15
1.3.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL	16
1.3.3	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E	16
1.4	Les évolutions réglementaires	17
1.5	Les perspectives	18
2	 Présentation du service	21
2.1	Le contrat	23
2.2	L'inventaire du patrimoine	24
2.2.1	Les biens de retour	24
2.2.2	Les biens de reprise	28
3	 Qualité du service	29
3.1	Le bilan hydraulique	31
3.1.1	Les volumes mis en distribution année civile	31
3.1.2	Les volumes consommés autorisés année civile	31
3.1.3	L'ILC et rendement grenelle 2	31
3.1.4	La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)	32
3.2	La qualité de l'eau	33
3.2.1	La production	33
3.2.2	La distribution	33
3.2.3	Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007	34
3.3	Le bilan d'exploitation	35
3.3.1	La consommation électrique	35
3.3.2	Les contrôles réglementaires	35
3.3.3	Le nettoyage des réservoirs	36
3.3.4	Les autres interventions sur les installations	36
3.3.5	Les interventions sur le réseau de distribution	36
3.3.6	La recherche des fuites	37
3.3.7	Les interventions en astreinte	37
3.4	Le bilan de la relation client	38
3.4.1	Le nombre de clients	38
3.4.2	Les volumes vendus	38
3.4.3	La typologie des contacts clients	39
3.4.4	Les principaux motifs de dossiers clients	39
3.4.5	La relation clients	40
3.4.6	L'encaissement et le recouvrement	40
3.4.7	Le fonds de solidarité	40
3.4.8	Les dégrèvements	41
3.4.9	Le prix du service de l'eau potable	41

4 | Comptes de la délégation 43

4.1	Le CARE	45
4.1.1	Le CARE	45
4.1.2	Le détail des produits	46
4.2	La situation des biens et des immobilisations	47
4.2.1	La situation sur les installations	47
4.2.2	La situation sur les compteurs	47
4.3	Les investissements contractuels	48
4.3.1	Le renouvellement	48

5 | Votre délégataire 49

5.1	Notre organisation	51
5.1.1	La Région	51

6 | Annexes 53

6.1	La facture d'eau 120 m ³	55
6.2	Bilan d'activités réseaux	57



Synthèse de l'année

1.1 L'essentiel de l'année

1.1.1 Le partenaire de confiance pour les solutions circulaire dans l'eau et les déchets

Depuis plus de 160 ans, SUEZ apporte des services essentiels pour protéger et améliorer la qualité de vie, face à des défis environnementaux grandissants. SUEZ permet à ses clients de fournir l'accès à des services d'eau et de déchets, par des solutions résilientes et innovantes.

En février 2022, SUEZ a ouvert une nouvelle page de son histoire. Dirigé par Sabrina Soussan, SUEZ s'appuie depuis février 2022 sur un solide Consortium d'investisseurs constitué de Meridiam et GIP - à hauteur de 40 % du capital chacun – et du Groupe Caisse des Dépôts à hauteur de 20 % du capital dont 8 % pour CNP Assurances.

SUEZ est présent dans 40 pays avec plus de 35 000 collaborateurs, en France l'activité Eau compte 11 000 collaborateurs. SUEZ s'engage chaque jour aux côtés de ses clients collectivités pour créer de la valeur sur l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures et service, et conduire leur transition écologique en y associant leurs usagers.

SUEZ en chiffres

- 7,5 milliards € de chiffre d'affaires
- 3,6 TWh d'énergie renouvelable produite
- 3,8 millions de tonnes de CO₂ évitées pour les clients du Groupe
- 9 centres techniques d'innovation et des centres R&D en Europe et Asie
- 150 chercheurs œuvrant chaque jour pour innover.

La raison d'être de SUEZ

« Mobilisés chaque jour aux côtés de nos clients et de nos partenaires, nous apportons, depuis plus de 160 ans, des services essentiels pour protéger et améliorer la qualité de vie partout où nous agissons, face à des défis environnementaux grandissants.

Unis par la passion de nos métiers, nos valeurs d'inclusion et notre sens du collectif, nous innovons pour préserver l'eau et valoriser les déchets, sous forme de matières recyclées et d'énergie.

Nous promovons et déployons des pratiques plus sobres, des technologies plus efficaces et des solutions circulaires, pour réutiliser et faire le meilleur usage des ressources limitées de la Terre.

Au plus près des territoires, nous nous engageons pour l'humain et la planète afin de leur apporter les ressources d'un avenir commun. »

Une nouvelle stratégie au service de nos clients et des consommateurs

Lancée en septembre 2022, la nouvelle stratégie à 5 ans de SUEZ s'appuie sur les forces historiques du Groupe :

- Une expertise reconnue dans l'eau et les déchets, associée à la capacité de gérer des projets complexes à grande échelle, en créant de la valeur sociale et économique ;
- Une culture partenariale profondément ancrée dans l'ADN du groupe, qui s'incarne par un engagement sans faille pour délivrer des solutions et services de qualité supérieure, en construisant des relations de long terme avec ses clients ;
- Une marque reconnue en France et à l'international ;
- Des équipes profondément engagées et passionnées, qui mettent leur ingéniosité au service de la société, et portées par la volonté de faire la différence en proposant des solutions face aux enjeux environnementaux et sociétaux auxquels nous sommes collectivement confrontés.

1.1.2 Notre proposition de valeur pour nos clients

Face à des défis de plus en plus pressants, comme l'augmentation de la pollution ou le changement climatique, SUEZ s'engage pour accompagner ses clients sur la chaîne de valeur de l'eau et ainsi devenir le partenaire de référence en matière de services à l'environnement.

En 2022 SUEZ a mis la passion et l'engagement de ses équipes au service de ses clients pour leur permettre de :

- **Fournir l'accès à des services d'eau et des déchets par des solutions résilientes et innovantes**
 - o SUEZ accompagne depuis le 1^{er} janvier 2022 l'agglomération du bassin de Brive pour réduire les prélèvements sur la ressource en eau. Le territoire de Brive, qui connaît des épisodes de sécheresse l'été liés au changement climatique, a de fortes ambitions en matière d'attractivité économique et touristique souhaite sécuriser, économiser la ressource et adapter sa gestion en s'appuyant à la fois sur les technologies innovantes et sur la mobilisation des citoyens. L'agglomération a donc posé comme objectif central de la nouvelle délégation de service public une réduction de 21% de la quantité d'eau prélevée dans le milieu naturel. Cet objectif est traduit dans un modèle économique et contractuel vertueux qui lie la rémunération du délégataire à la baisse annuelle des volumes.
- **Créer de la valeur sur l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures et services**
 - o A Pau, SUEZ exploite La "Biofactory" de Pau-Lescar, première station d'épuration à valoriser le CO2 issu de la méthanation des boues, et construit des unités de méthanisation et méthanation. Le projet inclut l'utilisation de nouvelles technologies qui feront de la station d'épuration de Lescar une usine à énergie positive, qui produira 10 ressources et énergies vertes dans les deux ans.
- **Conduire la transition écologique en associant leurs usagers**
 - o SUEZ a lancé « MonEau » sur le territoire français, première application mobile pour informer les citoyens sur leur eau. Cette application gratuite disponible pour tous les citoyens en France, leur permet d'obtenir des informations sur l'eau de leur territoire : qualité, composition, prix, points de baignade ou d'accès à l'eau le plus proche, alerte en cas de sécheresse ... Un nouvel outil pour sensibiliser aux enjeux de l'eau et mieux la préserver.

Les faits marquants 2022

Développer nos compétences, accompagner tous les publics, sensibiliser et faire connaître nos métiers.



Soutien de SUEZ de la région IDF au réseau Wo&Men, favorisant les sujets de la mixité et de la place de la femme au sein de l'entreprise.



Participation de SUEZ à l'OxyTrail, en tant que partenaire majeur à Paris-Vallée de la Marne.



Inauguration de la nouvelle usine d'eau de l'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.



Visite d'usine avec le Maire de Villeneuve-Saint-Georges à l'usine de Vigneux-sur-Seine.



Participation à la Rand'Eau Solidaire par les bénévoles SUEZ, de la région IDF. Objectif : sensibiliser les personnes, issues du monde de l'insertion ou porteur de handicap, à la préservation de l'environnement.



Tour de France cycliste Féminin, SUEZ présente à Lissy, sur le territoire de Melun Val de Seine..

Un dévouement et une réactivité sans faille de la part des collaborateurs, assurant la continuité de service à toute épreuve.



Des interventions du quotidien à ETRÉCHY



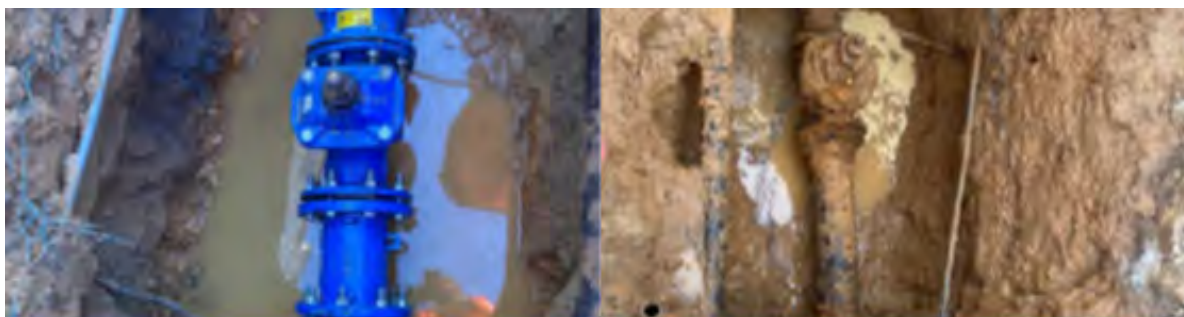
Fuite rue Lulli – Rupture de canalisation



Rue de l'Amandier :
Casse franche de la conduite en fonte



Rue de la Vallée Barbot (angle Villa
Buffon)- Casse franche



Renouvellement de vanne rue Honoré de Balzac angle Avenue Joffre

1.1.3 Gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés,
- Une organisation du management de crise avec une cellule dédiée à la cybersécurité,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En Décembre 2022, SUEZ a participé à l'exercice de crise cyber « REMPLAR22 » qui a été organisé par l'ANSSI, le Campus Cyber et le Club de Continuité d'Activité, avec également la présence de plus d'une centaine d'organisations publiques et privées.

Le scénario simulait une cyberattaque via des fournisseurs avec des pannes des services bureautiques, l'activation de rançongiciel...

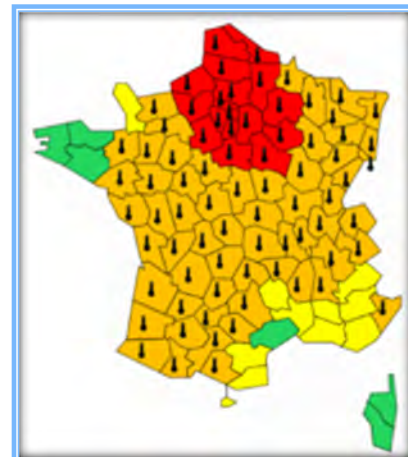
Plusieurs objectifs avaient été préalablement définis comme :

- Tester les dispositifs de gestion de crise et s'assurer de la prise en compte des spécificités des cyber-attaques ;
- Sensibiliser aux enjeux de continuité d'activité face au risque de blackout numérique ;
- Être capable de communiquer en interne et en externe selon des modalités adaptées ;
- Tester les liens avec les institutions publiques.

Les participants ont fait preuve d'une bonne réactivité grâce à des réflexes acquis précédemment et nous avons également renforcé nos liens avec toutes les parties prenantes publiques et privées nécessaire face à ce type de situation.

Exercice de crise Fournaise 2022

Suez Eau France a participé en juin 2022 à l'exercice *Fournaise 22* organisé par le Secrétariat Général de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris (SGZDS). L'objectif de cette simulation était de tester la réaction et la coordination de différents acteurs face à une situation de canicule extrême.



Une cinquantaine de services privés ou publics ont participé à cet exercice. En complément des différentes administrations de l'état (préfectures, ministres, ARS...) étaient présents les principaux opérateurs de transports (SNCF, RATP...), de fluides (RTE, ENEDIS...), et de télécommunications (Orange, Bouygues Telecom,...). Suez Eau France représentait aux côtés de Veolia, du SEDIF et d'Eau de Paris les opérateurs en charge de produire et distribuer l'eau potable. Au total plusieurs centaines de participants ont contribué à cet exercice.

Le déroulé sur plusieurs jours simulait une canicule progressive menant à une situation de chaleur extrême avec des pics de températures encore jamais rencontrées en Ile de France mais désormais probable pour les années à venir. La simulation a permis à chaque acteur de tester son niveau de préparation interne face à des incidents multiples imaginés par les organisateurs. Cela a aussi été l'occasion de renforcer le travail de coordination entre ces différents services.

Cet exercice s'inscrit dans la logique d'adaptation face à la situation actuelle de dérèglement climatique qui augmente le nombre et l'ampleur de phénomène extrême comme les canicules.

1.2 Les chiffres clés



2 751 abonnés

291 245 m³ d'eau facturée



85,9 % de rendement du réseau de distribution

47,1 km de réseau de distribution d'eau potable



100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques

100 % de conformité sur les analyses bactériologiques



5,13817 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnés, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
 - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
 - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2021	2022	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	6 624	6 821	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	2 729	2 751	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	47,13	47,13	km	A
Tarifification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,95242	5,13817	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	93,72	85,92	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	102	102	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	0,23	0,11	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	1,5	3,2	m ³ /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	1,24	2,91	m ³ /km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	1	1	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0	0	Euros par m ³ facturés	A

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2021	2022	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,37	0,36	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	8	8	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	9,89	5,82	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,59	1,44	%	A

1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2022	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 50001 Version 2018	Oui	Oui / Non	A

1.4 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE EN COMMANDE PUBLIQUE

LOI n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

Apports généraux : Gestion des conflits d'intérêts d'élus locaux - Démocratisation de la composition des commissions consultatives de service public local

Apports spécifiques aux modalités du transfert obligatoire des compétences d'eau et d'assainissement à l'échelle intercommunale prévu pour 2026 : Dérogations à l'interdiction d'usage du budget propre pour favoriser le transfert des compétences - La gestion confiée à un syndicat peut être maintenue malgré le transfert de compétence - Organisation d'un débat et d'une convention sur la tarification –

Décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique (pris pour l'application de l'article 35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets)

Modifications concernant les marchés publics - Modifications concernant les concessions - Modifications communes aux marchés et aux concessions

Avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 sur la portée des dispositions du droit de la commande publique relatives aux modifications des contrats en cours, ainsi que sur leur articulation avec les règles dégagées par la jurisprudence en matière d'imprévision

Circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2022 (n°6374/SG relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n°6338/SG du 30 mars 2020- la circulaire ci-après), présentant aux préfets les recommandations en matière d'exécution des contrats de la commande publique et ayant abrogé la circulaire du Premier ministre 30 mars 2022.

Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 entrant en vigueur le 2 juillet 2022 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Ordonnance n° 2022-1336 du 19 octobre 2022 relative aux droits sociaux des personnes détenues

Dans le cadre de la réforme du travail pénitentiaire, afin d'accroître l'attractivité du travail en détention, cette ordonnance permet aux entreprises qui offrent du travail d'accéder aux marchés réservés.

Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique

Pris pour application de ces articles L. 2113-13-1 et L. 3113-2-1 du code de la commande publique pour fixer à 50 % la proportion minimale de personnes détenues devant être employées dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics

Annexe 15 du code de la commande publique

ACTUALITE MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

L'ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et l'ensemble des textes réglementaires ayant pour objet la transposition de la directive européenne 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dans la législation française.

1.5 Les perspectives

Proposition de renouvellement réseau AEP :

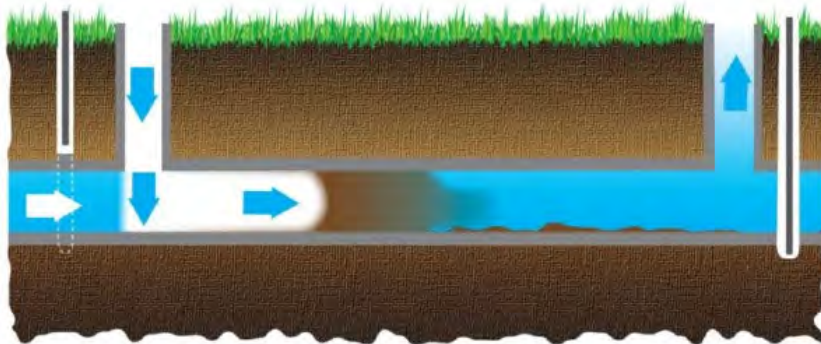
- **Avenue de Cocatrix** - Proposition de renouvellement de canalisation en PEHD 180 sur environ 500ml + reprises de 15 branchements environ et 7 raccordements.

Point de vigilance lié à la présence importante de racines dans l'environnement immédiat de la conduite induisant un risque sur les 500ml de canalisation avec la présence d'une trentaine d'arbres positionnés à proximité de la canalisation.

- **Rue des Belles Filles- 290ml avec** un renforcement de la canalisation (DN60->DN125)
Ces dernières années, de nombreuses interventions pour des réparations sont réalisées, il apparait opportun de prévoir un renouvellement sur ce secteur
Ce secteur hors zone de défense incendie pourrait être couvert par l'implantation d'un poteau supplémentaire sur une canalisation renforcée
Renouvellement/Renforcement de canalisation existante de PEHD 63 en PEHD 125 sur environ 290ml + reprises de 15 branchements.

Problématique d'eaux colorées :

Lors de tirages plus importants, l'eau se colore dans certains secteurs notamment dans **le secteur du Roussay**. Le nettoyage des canalisations par la glace (ICE-PIPPING) peut apporter une solution à ce désagrément. Elle apporte plus de résultats et sur un plus long terme que des purges dirigées classiques qui, en plus, consomment beaucoup d'eau.



- 1.
- 2.

Sécurisation de l'interconnexion entre Chamarande et Etrechy :

Des travaux de renouvellement sur la partie pompage doivent permettre de fiabiliser l'interconnexion entre Chamarande et Etrechy.





Présentation du service

2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/07/2015	30/06/2027	Affermage
Avenant n°01	01/07/2017	30/06/2027	Transfert de compétences vers la CCEJR
Avenant n°02	19/03/2019	30/06/2027	Evolution du plan de renouvellement et devenir forage

2.2 L'inventaire du patrimoine

2.2.1 Les biens de retour

- **LES RESSOURCES**

Les ressources d'eau brute disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des ressources						
Commune	Site	Capacité de production	Dont en secours	Unité	Télesurveillance oui / non	Anti-intrusion oui / non
ETRECHY	Puits d'Etrechy II, rue du Pont Royal	2x60	1x60	m³/h	Oui	Non
ETRECHY	Forage n°3 d'Etrechy II, rue du Pont Royal	1x20	1x20 stockée sur site	m³/h	Oui	Non

- **LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS**

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des châteaux d'eau et réservoirs								
Commune	Site	Volume utile	Unité	Télé-surveillance oui / non	Anti-intrusion oui / non	Régulation	Enterré / sur tour	Nombre de cuves
ETRECHY	Réservoir de la rue Révérend Père Regnault	1 050	m³	Oui	Oui	Mesure analogique	Enterré	1x750 1x300
ETRECHY	Réservoir de Vaucelas, route de Vaucelas	200	m3	Oui	Oui	Mesure analogique	Enterré	2x100

- **LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE**

Les stations de pompage / relevage disponibles au cours de l'année d'exercice pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du réseau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de pompage - relevage			
Commune	Site	Débit nominal	Unité
ÉTRÉCHY	Réservoir/Surpresseur Vaucelas	5	m³/h
ÉTRÉCHY	Surpresseur Chamarande	60	m³/h
ÉTRÉCHY	Surpresseur Eau Potable Etrechy	45	m³/h

• **LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	1 484	-	-	68	-	-	30	34	1 617
50-99 mm	9 063	6 535	-	1 902	161	-	-	6	17 667
100-199 mm	13 198	3 659	-	108	-	-	-	43	17 007
200-299 mm	9 083	287	-	-	-	-	-	-	9 370
300-499 mm	371	613	-	-	-	-	-	-	985
Inconnu	407	-	-	-	-	-	-	79	486
Total	33 607	11 094	-	2 078	161	-	30	161	47 131

• **LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Les variations sur les canalisations	
Motif	ml
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	47 131
Régularisations de plans	0
Situation actuelle	47 131

• **LES ACCESSOIRES DE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	108	108	-
Vannes	320	320	0,0%
Vidanges, purges, ventouses	276	276	0,0%

• **LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements :

Les branchements	
Type branchement	2022
Branchement eau potable total	2 860

• **LES EQUIPEMENTS DE TELERELEVE**

Vous trouverez ci-dessous un point sur le déploiement de la télérelève sur le périmètre du contrat.

Pour rappel, le déploiement concerne les **compteurs communaux et particuliers** et l'avancement est actuellement **terminé**.

Les compteurs télérelèves		
	Types de performance	2022
Nombre de compteurs télérelèves installés	Services et facturation	2004
	Facturation	2143
	Données insuffisantes (avec et hors couverture)	493
	- Dont données insuffisantes avec diagnostique maintenance	360
	Nombre de compteurs Télérelèves installés	2636
Indicateurs	Taux de performance facturation	81,30%
	Taux de performance Service et Facturation	76,02%
	Taux de données insuffisantes en maintenance	13,66%

Glossaire Performance Emetteurs Télérelève :

Service & Facturation : comportement normal, données en réception régulière

Facturation : l'équipement fonctionne, mais la réception de données est irrégulière

Données Insuffisantes : il n'y a pas de réception de données depuis 10 jours

Données Insuffisantes Maintenance : émetteur couvert par un récepteur en fonction

		Nb de jours avec Index sur 10j		
		10-8	7-1	0
Nb de jours avec Index sur 30j	30-20	Services et Facturation	Facturation	Données insuffisantes
	19-05	Facturation	Facturation	Données insuffisantes
	4-0			Données insuffisantes

- **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2022
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	12
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	27
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	60
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	102

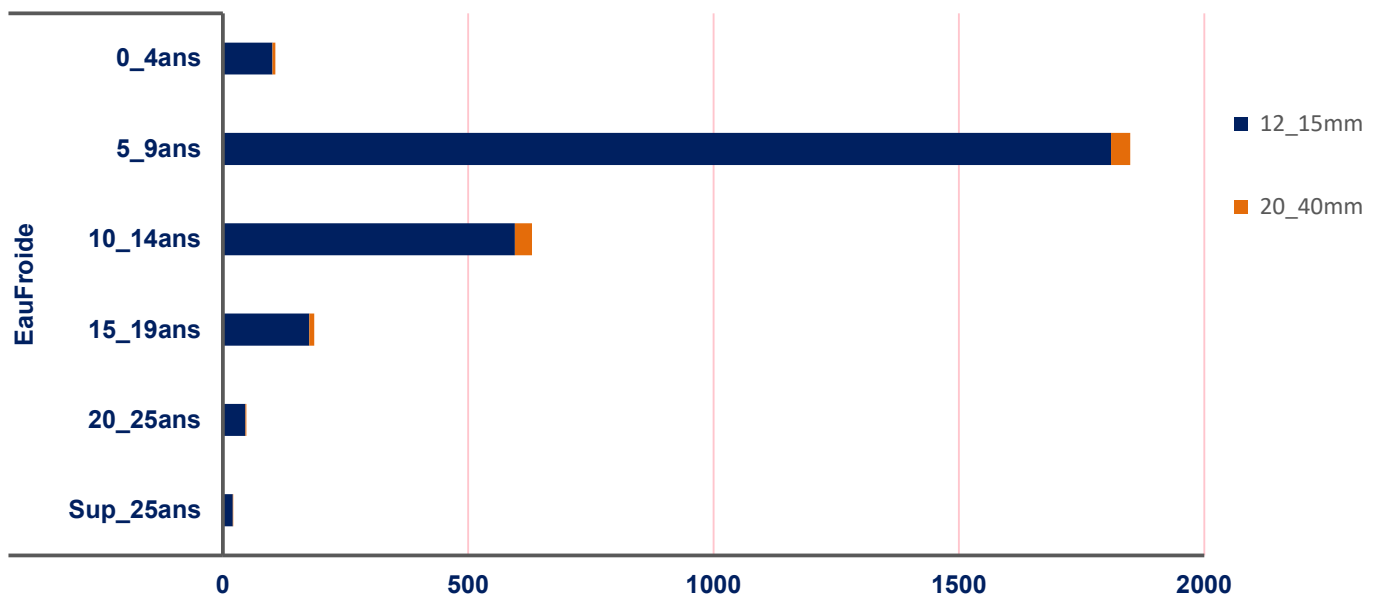
2.2.2 Les biens de reprise

- **LES COMPTEURS**

Le tableau suivant détaille le parc compteur par tranches de diamètres. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre			
12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
2 748	93	5	2 847

Répartition du Parc Compteur par Tranche d'âge et Diamètre





Qualité du service

3.1 Le bilan hydraulique

3.1.1 Les volumes mis en distribution année civile

Volumes mis en distribution (m³)						
Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	0	0	0	0	0	-
dont volumes eau brute prélevés (A')	0	0	0	0	0	-
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0	-
Total volumes eau potable importés (B)	336 286	342 722	360 556	338 723	355 825	5,0%
Total volumes eau potable exportés (C)	0	0	0	0	0	-
Total volumes eau potable mis en distribution (A+B-C) = (D)	336 286	342 722	360 556	338 723	355 825	5,0%

3.1.2 Les volumes consommés autorisés année civile

Volumes consommés autorisés (m³)						
Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	306 911	297 262	317 994	312 872	300 843	- 3,8%
- dont Volumes facturés (E')	290 076	300 376	314 303	309 478	291 245	- 5,9%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrévés, gestes commerciaux...) (E'')	16 835	- 3 114	3 691	3 394	9 598	182,8%
Volumes consommés sans comptage (F)	1 702	1 702	5 510	3 338	3 338	0,0%
Volumes de service du réseau (G)	1 387	1 233	1 343	1 253	1 553	24,0%
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	310 000	300 197	324 847	317 463	305 734	- 3,7%

3.1.3 L'ILC et rendement grenelle 2

Performance rendement de réseau						
Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	310 000,4	300 197,09	324 846,76	317 463,16	305 734	- 3,7%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	47	47,1	47,1	47,1	47,1	-
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(365xL)	18,1	17,5	18,9	18,5	17,8	- 3,7%
Valeur du terme fixe (N)	65	65	65	65	65	-
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	68,61	68,49	68,78	68,69	68,55	- 0,2%
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A'-A''+B)	92,18	87,59	90,1	93,72	85,92	- 8,3%

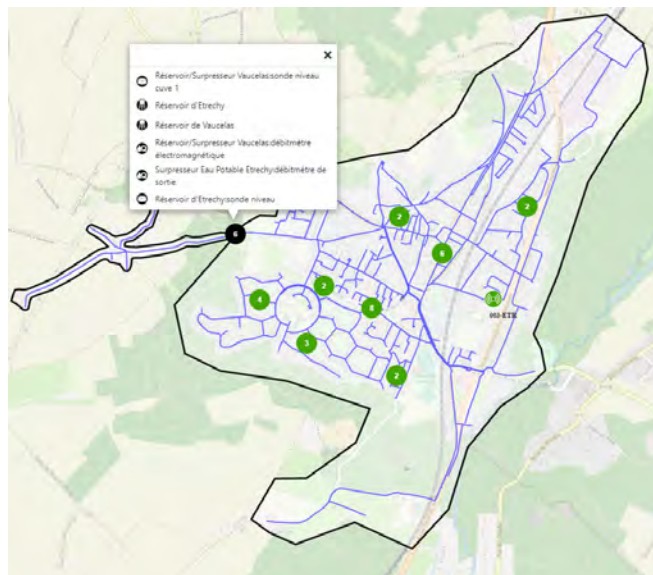
3.1.4 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)

Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)						
Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	336 286	342 722	360 556	338 723	355 825	5,0%
Volumes comptabilisés (E)	306 911	297 262	317 994	312 872	300 843	- 3,8%
Volumes consommés autorisés (H)	310 000	300 197	324 847	317 463	305 734	- 3,7%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	26 286	42 524	35 709	21 260	50 091	135,6%
Volumes non comptés (D-E)= (K)	29 375	45 460	42 562	25 851	54 982	112,7%
Linéaire de réseau de distribution (km) (L)	47,046	47,131	47,131	47,131	47,131	0,0%
Indice linéaire de pertes (J)/(365xL)	1,53	2,47	2,08	1,24	2,91	135,6%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(365xL)	1,71	2,64	2,47	1,5	3,2	112,7%

Rendement de réseau (%)						
Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	310 000	300 197	324 847	317 463	305 734	- 3,7%
Volumes eau potable exportés (C)	0	0	0	0	0	-
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	0	0	0	0	0	-
dont volumes eau brute prélevés (A')	0	0	0	0	0	-
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0	-
Volumes eau potable importés (B)	336 286	342 722	360 556	338 723	355 825	5,0%
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B)	92,18	87,59	90,1	93,72	85,92	- 8,3%

Un rendement dégradé qui nous conduit fin 2022 à engager des campagnes de recherche de fuite pédestres ainsi qu'au déploiement d'une trentaine de pré localisateurs

Ces capteurs transmettent des signaux de bruits chaque jour à un système d'Hypervision



3.2 La qualité de l'eau

3.2.1 La production

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE**

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr	Nbr · HR	% Référénc e	Nbr · NC	% Conformit é	Nbr	Nbr · HR	% Référénc e	Nbr · NC	% Conformit é
Bulletin	Microbiologique	3	0	100,0%	0	100,0%	4	0	100,0%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	3	0	100,0%	0	100,0%	4	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	15	0	100,0%	0	100,0%	24	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	683	0	100,0%	0	100,0%	87	0	100,0%	0	100,0%

3.2.2 La distribution

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en Distribution sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr	Nbr · HR	% Référénc e	Nbr · NC	% Conformit é	Nbr	Nbr · HR	% Référénc e	Nbr · NC	% Conformit é
Bulletin	Microbiologique	13	0	100,0%	0	100,0%	2	0	100,0%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	13	1	92,3%	0	100,0%	2	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	77	0	100,0%	0	100,0%	6	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	192	1	99,5%	0	100,0%	10	0	100,0%	0	100,0%

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES**

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
ÉTRÉCHY	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/08/2022	ETRECHY_0910000 000593_Ecole Rue Schumann - Sanitaires	Température De L'Eau	25.8	degré Celsius		25

3.2.3 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

La performance sur la qualité de l'eau est évaluée grâce à 2 indicateurs :

Le taux de conformité microbiologique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres microbiologiques (P101.1).

Le taux de conformité physico-chimique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres physico-chimiques (P102.1).

Ces indicateurs évaluent le respect des limites réglementaires de la qualité de l'eau distribuée à l'usager et se réfèrent aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour l'établissement des indicateurs P101.1 et P102.1, ne sont pris en compte que les bulletins contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	16	0	100%
Physico-chimique	3	0	100%

* Bulletin contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité

VP.126 : Nombre de prélèvements en microbiologie

VP.127 : Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie

VP.128 : Nombre de prélèvements en physico-chimie

VP.129 : Nombre de prélèvements non conformes en physico-chimie

Conclusion sur la qualité de l'eau

L'eau distribuée sur le périmètre du contrat est de bonne qualité.

3.3 Le bilan d'exploitation

3.3.1 La consommation électrique

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique facturée (kWh)							
Commune	Site	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
ÉTRÉCHY	Forage d'Etrechy	23 602	0	0	0	0	0,0%
ÉTRÉCHY	Réservoir d'Etrechy	198	132	194	178	182	2,2%
ÉTRÉCHY	Réservoir/Surpresseur Vaucelas	27 990	10 828	9 734	12 313	11 152	- 9,4%
ÉTRÉCHY	Surpresseur Chamarande	785	622	674	526	432	- 17,9%
ÉTRÉCHY	Surpresseur Eau Potable Etrechy	2 911	67 759	62 780	44 889	57 012	27,0%
Total		55 489	79 447	73 042	57 906	68 780	18,8%

3.3.2 Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
ÉTRÉCHY	Réservoir d'Etrechy	Equipement électrique	armoie générale BT	07/04/2022
ÉTRÉCHY	Réservoir/Surpresseur Vaucelas	Equipement électrique	armoie générale BT	04/04/2022
ÉTRÉCHY	Surpresseur Chamarande	Equipement électrique	armoie générale BT	05/04/2022
ÉTRÉCHY	Surpresseur Eau Potable Etrechy	Equipement électrique	armoie générale BT	06/04/2022
ÉTRÉCHY	Surpresseur Eau Potable Etrechy	Moyen de levage	monorail	19/10/2022
ÉTRÉCHY	Surpresseur Eau Potable Etrechy	Moyen de levage	Palan sur monorail 1000kg	19/10/2022

3.3.3 Le nettoyage des réservoirs

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La liste des réservoirs ou bâches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

Nettoyage des réservoirs		
Commune	Site	Date intervention
ÉTRÉCHY	Réservoir d'Etrechy	01/12/2022
ÉTRÉCHY	Réservoir d'Etrechy	10/05/2022
ÉTRÉCHY	Réservoir/Surpresseur Vaucelas	21/02/2022
ÉTRÉCHY	Réservoir/Surpresseur Vaucelas	01/12/2022

3.3.4 Les autres interventions sur les installations

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
ÉTRÉCHY	Intercom 642 SFDE-->Etrechy (Chamarande)	11	0	0	11
ÉTRÉCHY	Réservoir d'Etrechy	83	1	1	85
ÉTRÉCHY	Réservoir/Surpresseur Vaucelas	167	8	4	179
ÉTRÉCHY	Surpresseur Chamarande	92	4	1	97
ÉTRÉCHY	Surpresseur Eau Potable Etrechy	156	3	4	163

3.3.5 Les interventions sur le réseau de distribution

- LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION**

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2021	2022	N/N-1 (%)
Branchements	créés	6	7	16,7%
Branchements	modifiés	1	1	0,0%
Branchements	renouvelés	5	5	0,0%
Eléments de réseau	mis à niveau	0	4	400%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	0	1	100%
Réparations	fuite sur branchement	10	9	-10,0%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	5	9	80,0%

3.3.6 La recherche des fuites

Le tableau ci-après détaille le linéaire de réseau ayant fait l'objet d'une campagne de recherche de fuite :

La recherche des fuites	
Désignation	2022
Linéaire de réseau ausculté (ml)	13856

3.3.7 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2021	2022	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	19	9	-52,6%

Les interventions en astreinte sur les usines			
Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Astreinte	3	0	-100,0%

3.4 Le bilan de la relation client

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 Le nombre de clients

Le nombre de clients				
Désignation	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Particuliers	2 563	2 581	2 606	1,0%
Collectivités	36	37	36	- 2,7%
Professionnels	123	110	109	- 0,9%
Autres	1	1	0	- 100,0%
Total	2 723	2 729	2 751	0,8%

3.4.2 Les volumes vendus

Les volumes vendus sont les suivants :

Volumes vendus (m³)				
Désignation	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	314 303	309 478	255 062	- 17,6%
Volumes vendus aux collectivités	0	0	7 849	-
Volumes vendus aux professionnels	0	0	28 334	-
Total des volumes vendus	314 303	309 478	291 245	- 5,9%

A partir de l'exercice 2022 les volumes vendus sont affichés par type d'abonnés

3.4.3 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courrier permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	702
Courrier	101
Internet	649
Visite en agence	6
Total	1 458

3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	740	2
Facturation	49	49
Règlement/Encaissement	87	19
Prestation et travaux	4	0
Information	502	-
Dépose d'index	10	0
Technique eau	66	50
Total	1 458	120

3.4.5 La relation clients

La relation clients			
Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Taux de prise d'appel au CRC	80,8	81,4	0,7%
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Nombre de réclamations écrites FP2E	27	16	- 40,7%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	9,9	5,8	- 41,2%
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jour)	8	8	-
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	100	100	- 100,0%

3.4.6 L'encaissement et le recouvrement

L'encaissement et le recouvrement	
Désignation	2022
Délai Paiement client (j)	12,13
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	24 537,78
Créances irrécouvrables (€)	12 300,93
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Annee N-1	13 019,05
CA TTC hors travaux de l'année N - 1	906 426,34
Taux de créances irrécouvrables (%)	1,37
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,44

3.4.7 Le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité			
Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	1	1	-
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	1	1	-
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	71,1	71,09	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	0	0	-
Montant Total HT "solidarité"	71,1	71,09	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé)	0	0	-

3.4.8 Les dégrèvements

Les dégrèvements			
Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	6	12	100,0%
Volumes dégrévés (m ³)	1 224	9 680	690,8%

3.4.9 Le prix du service de l'eau potable

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

La facture type 120 m³ de votre contrat est fournie en annexe de ce rapport.



Comptes de la délégation

© SUEZ / Christophe Fouquin

4.1 Le CARE

4.1.1 Le CARE

Compte annuel de résultat de l'exploitation		2022	
<small>(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)</small>			
en milliers d'euros	2021	2022	Ecart en %
PRODUITS	891,59	884,89	-0,8%
Exploitation du service	634,58	647,26	
Collectivités et autres organismes publics	205,97	192,02	
Travaux attribués à titre exclusif	20,81	20,47	
Produits accessoires	30,22	25,13	
CHARGES	785,09	816,45	4,0%
Personnel	128,12	133,09	
Energie électrique	8,10	8,61	
Achats d'eau	173,55	182,86	
Produits de traitement	0,02	0,00	
Analyses	1,82	1,30	
Sous-traitance, matières et fournitures	79,33	87,20	
Impôts locaux et taxes	5,86	5,96	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	75,12	98,38	
• télécommunication, postes et télégestion	4,46	4,61	
• engins et véhicules	10,34	12,82	
• informatique	39,60	42,39	
• assurance	3,73	5,17	
• locaux	9,32	6,83	
Ristournes et redevances contractuelles	0,95	0,97	
Contribution des services centraux et recherche	16,90	16,83	
Collectivités et autres organismes publics	205,97	192,02	
Charges relatives aux renouvellements			
• programme contractuel	55,74	56,58	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	9,63	9,82	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	11,53	12,89	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	5,93	6,44	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	6,51	3,50	
Résultat avant impôt	106,50	68,43	-35,7%
Apurement des déficits antérieurs	34,17	0,00	
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	19,89	17,11	
RESULTAT	52,44	51,32	-2,1%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.2 Le détail des produits

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2022

Détail des produits

en milliers d'euros	2021	2022	Ecart en %
TOTAL	891,59	884,89	-0,8%
Exploitation du service	634,58	647,26	2,0%
• Partie fixe facturée	110,49	115,80	
• Partie proportionnelle facturée	523,67	524,60	
• Variation de la part estimée sur consommations	0,42	6,85	
Collectivités et autres organismes publics	205,97	192,02	-6,8%
• Part Collectivité	58,47	54,53	
• Redevance prélèvement	30,79	28,66	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	116,71	108,83	
Travaux attribués à titre exclusif	20,81	20,47	-1,6%
• Branchements	20,81	20,47	
Produits accessoires	30,22	25,13	-16,9%
• Facturation et recouvrement de la redevance assainissement	10,92	11,00	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	1,61	1,62	
• Autres produits accessoires	17,70	12,50	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.2 La situation des biens et des immobilisations

4.2.1 La situation sur les installations

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
ETRECHY-Surpresseur Chamarande-RVT-116893552 Renouvellement télésurveillance automate	5 017,35
-	5 017,35

4.2.2 La situation sur les compteurs

- **LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES**

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)	
Diamètre	2022
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	15
- 20 à 40 mm remplacés	1
- > 40 mm remplacés	0

4.3 Les investissements contractuels

4.3.1 Le renouvellement

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	5 017,35
Réseaux	0
Branchements	0
Compteurs	0
Total	5 017,35



Votre délégataire

5.1 Notre organisation

5.1.1 La Région

Agence Sud-Ouest Île-de-France



Farah TAHA
Directrice d'agence
Territoriale
farah.taha
f@suez.com



Cécile PAJANIANDY
Assistante
de direction
cecile.pajaniandy
f@suez.com



Sophie ROUX
Responsable commerciale
sophie.roux
f@suez.com

Centre de services Bures-sur-Yvette



Pierre GUINET
Directeur adjoint d'agence
opération et travaux
pierre.guinet
f@suez.com



Aude NAPOLY
Responsable exploitation
réseaux assainissement
et usines
aude.napoly
f@suez.com



Michel BOUARROUDJ
Responsable exploitation
réseaux eau
michel.bouarroudj
f@suez.com



Laurent BERTIN
Responsable adjoint exploitation
usines
laurent.bertin
f@suez.com



Alexandre BUFFET
Responsable adjoint exploitation
réseaux assainissement
alexandre.buffet
f@suez.com



Johan FERHAT
Agent technique
réseaux assainissement
johan.ferhat
f@suez.com



Valentin CHAGNARD
Agent technique
réseaux assainissement
valentin.chagnard
f@suez.com

Centre de services Étampes



Saddek AMEZIANE
Responsable
des exploitations
saddek.ameziane
f@suez.com



Véronique JACQUES
Assistante
veronique.jacques
f@suez.com



Christophe MIGNOT
Responsable exploitation
usines
christophe.mignot
f@suez.com



Lionel JACQUEMARD
Technicien réseaux
lionel.jacquemard
f@suez.com




Yohan BLOT
Technicien réseaux
yohan.blot
f@suez.com



Annexes



6.1 La facture d'eau 120 m³



réf. client : 98-6140505269
 identifiant * : 9300
 facture n° : F120-0145662

contacts

www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408
APPEL NON SURTAXÉ

urgence 24h/24
0977 401 142
APPEL NON SURTAXÉ


SUEZ Eau France - service client
 TSA 50001
 36400 LA CHATRE

www.toutsurmoneau.fr/acceo

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



STE ETRECHY 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 91580 ETRECHY


Service de l'Eau et de l'Assainissement d'Etrechy

SPECIMEN 120 M3		23 Janvier 2023
montant TTC	m ³	
Votre abonnement		73,30 €
Votre consommation	120 m ³	1003,10 €
Net à payer		1076,40 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 24 janvier 2023
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



■ Distribution de l'eau : **53 %**

■ Collecte et traitement des eaux usées : **40 %**

■ Organismes publics : **7 %**

Adresse desservie :
STE ETRECHY 120 M3 RAD .

RUE SPECIMEN RAD
91580 ETRECHY

Date et Lieu

Signature

STE ETRECHY 120 M3 RAD .
 . RUE SPECIMEN 120M3
 91580 ETRECHY

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR7022236497
 RUM : TIP19114098F120-014566210000000000

Montant : 1076,40 €

TIPSÉPA

La mensualisation : le choix de la tranquillité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30012
 41976 BLOIS CEDEX 9

114026020561

191140002438 5598F120-01456621000000000943108 107640

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmeau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			538,83		568,47
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2023 au 01/01/2024	1	39,54	39,54	5,5	
Part intercommunale CCEJR du 01/01/2023 au 01/01/2024	1	20,00	20,00	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m ³	2,0241	242,89	5,5	
Part intercommunale CCEJR du 01/01/2023 au 30/06/2023	59,30 m ³	1,86	110,30	5,5	
du 01/07/2023 au 01/01/2024	60,70 m ³	1,86	112,90	5,5	
Part Agence de l'eau préservation Ressource du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m ³	0,11	13,20	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			395,82		435,40
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2023 au 01/01/2024	1	9,5430	9,54	10,0	
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m ³	1,1490	137,88	10,0	
Part intercommunale CCEJR du 01/01/2023 au 30/06/2023	59,30 m ³	2,07	122,75	10,0	
Part intercommunale CCEJR du 01/07/2023 au 01/01/2024	60,70 m ³	2,07	125,65	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			67,80		72,53
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m ³	0,1850	22,20	10,0	
Lutte contre la pollution du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m ³	0,38	45,60	5,5	
TOTAL HT			1002,45		
MONTANT TVA (5.5 %)			32,15		
MONTANT TVA (10.0 %)			41,80		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					1076,40
Net à payer					1076,40 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courrier à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL098FOOF120-0145662001076404N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmeau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030702028 en indiquant votre référence client (98-6140505269).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmeau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

6.2 Bilan d'activités réseaux

Les interventions sur les branchements

Interventions sur branchements					
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Nature de l'intervention
ETRECHY	27/01/2022	9	RUE DE FONTAINELIVEAU		Branchements renouvelés
	01/06/2022	69 B	GRANDE RUE		Branchements renouvelés
	08/07/2022	6	VILLA CLAUDE BERNARD		Branchements renouvelés
	27/10/2022	41	AVENUE DE COCATRIX		Branchements renouvelés
	17/11/2022	6	RUE HONORE DE BALZAC		Branchements renouvelés
ETRECHY	10/03/2022	11	ROUTE DU BAS VAUCELAS		Branchements créés
	08/04/2022	.	RUE DES HETRES POURPRES		Branchements créés
	24/05/2022	103	ROUTE DE VAUCELAS		Branchements créés
	08/06/2022	51	AVENUE DE COCATRIX		Branchements créés
	12/09/2022	4	RUE DE LA CITE		Branchements créés
	14/09/2022	11 B	AVENUE VICTOR HUGO	BIS	Branchements créés
	16/11/2022	2	IMPASSE DE LA PIERRE AIGUE		Branchements créés

Les réparations de fuites

Réparations de fuites					
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Nature de l'intervention
ETRECHY	07/01/2022	3 T	RUE DE GRAVELLES		Réparations fuites branchements
	07/02/2022	25	GRANDE RUE		Réparations fuites branchements
	04/04/2022	41	RUE DE LA VALLEE BARBOT		Réparations fuites branchements
	03/08/2022	4	RUE DE LA VOIE BOSSENNE		Réparations fuites branchements
	26/09/2022	23	RUE HONORE DE BALZAC		Réparations fuites branchements
	31/10/2022	18	ROUTE DE SAUDREVILLE		Réparations fuites branchements
	05/12/2022	19	RUE DE VINTUE		Réparations fuites branchements
	05/12/2022	19	RUE DE LA VOIE BOSSENNE		Réparations fuites branchements
	15/12/2022	6	RUE LULLI		Réparations fuites branchements
ETRECHY	28/06/2022	11	RUE HONORE DE BALZAC		Réparations fuites réseaux
	12/07/2022	1	FERME DU ROUSSAY		Réparations fuites réseaux
	12/08/2022	16	RUE DU SIRE DE BRISSET		Réparations fuites réseaux
	23/08/2022	17	RUE DES FRERES KENNEDY		Réparations fuites réseaux
	23/08/2022	0	RUE DE LA VALLEE BARBOT	angle villa Pointcarré	Réparations fuites réseaux
	22/09/2022	1	RUE LULLI		Réparations fuites réseaux
	26/09/2022	2	RUE DU CLOSEAU		Réparations fuites réseaux
	13/12/2022	.	RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	vers le 6	Réparations fuites réseaux
	21/12/2022	8	RUE DE L AMANDIER		Réparations fuites réseaux
ETRECHY	24/10/2022	0	AVENUE JOFFRE	ANGLE AVENUE DE BALZAC	Réparations fuites accessoires

Les mises à niveau des éléments de réseaux

Mise à niveau des éléments de réseaux				
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT
ETRECHY	03/08/2022	0	RUE DES HETRES POURPRES	

Les interventions en astreinte

Interventions en astreinte						
Commune	Date de réalisation	Date de demande	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Nature de l'intervention
ETRECHY	23/02/2022	23/02/2022	0	AVENUE DU PONT ROYAL	FACE LIDL	Intervention en astreinte
	02/05/2022	02/05/2022	0	AVENUE D ORLEANS		Intervention en astreinte
	09/08/2022	09/08/2022	8	RUE D OSTRACH		Intervention en astreinte
	22/08/2022	22/08/2022	17	RUE DES FRERES KENNEDY		Intervention en astreinte
	26/09/2022	26/09/2022	0	VILLA RAVEL		Intervention en astreinte
	27/09/2022	27/09/2022	20	RUE HONORE DE BALZAC		Intervention en astreinte
	16/11/2022	16/11/2022	6	RUE HONORE DE BALZAC		Intervention en astreinte
	04/12/2022	04/12/2022	19	RUE DE VINTUE		Intervention en astreinte
	31/12/2022	31/12/2022	67 B	GRANDE RUE		Intervention en astreinte

© SUEZ / Franck Dunouau



**RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023**

N° 155/2023

**RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA DELEGATION EN MATIERE D'EAU POTABLE SUR
LA COMMUNE D'ETRECHY – SOCIETE SUEZ – ANNEE 2022**

Par arrêté préfectoral n° 2017-PREF.DRCL/021 du 13 janvier 2017, la Communauté de communes est devenue compétente en matière d'Eau Potable.

Dans ce cadre, la Communauté de communes s'est substituée à la commune d'Etrechy dans le contrat d'affermage conclu pour la gestion de l'eau potable.

A titre de précision, le contrat d'affermage a été conclu pour une période de 12 ans, soit du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2027.

La présente délibération a pour objet de présenter le rapport annuel du délégataire en matière d'eau potable sur le territoire de la commune d'Etrechy.

En effet, conformément aux articles L. 1411-3 et L. 1411-7 du Code général des collectivités territoriales et aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 à R. 3131-4 du Code de la commande publique, le concessionnaire produit chaque année, avant le 1er juin, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Concrètement, le rapport transmis par le délégataire contient notamment une synthèse de l'année, la présentation du service, des éléments sur la qualité du service ou encore les comptes de la délégation.

Ce rapport a fait l'objet d'un contrôle par les services de la Communauté de communes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport doit être mis à l'ordre du jour afin que le Conseil communautaire puisse en prendre acte.

Projet de délibération

Vu les articles L. 1411-3, L. 1411-7 et L. 1411-13 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 3131-5, R. 3131-2 à R. 3131-4 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n°73a du Conseil communautaire du 22 juin 2017 portant transfert du contrat d'affermage à la Communauté de communes Entre Juine et Renarde

Vu le contrat d'affermage et ses avenants passé par la Commune d'Etréchy en 2015, confiant l'exploitation de son service d'eau potable à la société Suez,

Vu le rapport annuel relatif à la délégation en matière d'eau potable sur la commune d'Etréchy transmis par la société Suez pour l'année 2022

Considérant que le service public d'eau potable est géré, sur la commune d'Etréchy, via un contrat d'affermage,

Considérant que le concessionnaire produit chaque année, avant le 1er juin, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service,

Considérant que le rapport doit être mis à l'ordre du jour afin que le Conseil communautaire puisse en prendre acte,

APRES DELIBERATION, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE du rapport annuel relatif à la délégation en matière d'eau potable sur la commune d'Etréchy transmis par la société Suez pour l'année 2022,

PRECISE que le rapport a été mis à disposition du public dans les quinze jours qui ont suivi sa réception par la Communauté de communes conformément à l'article L. 1411-13 du CGCT.

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président de la Communauté de communes entre Juine et Renarde, cette démarche prolongeant le délai de recours contentieux qui devra être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite de la demande).